

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 545

présenté par

Mme Levavasseur et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 6**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Gouvernement envisage d'augmenter le coût du travail de plus de 5 milliards d'euros en réformant les dispositifs d'allègements de charges patronales, notamment pour les bas salaires. Cette réforme n'entraînerait pas d'amélioration du pouvoir d'achat des salariés et pourrait même avoir l'effet inverse.

Les entreprises de services, qui ont créé 2,35 millions d'emplois au cours des 20 dernières années, seraient particulièrement touchées. Ces emplois, répartis sur l'ensemble du territoire et accessibles à tous les niveaux de qualification, sont fragiles, car leur maintien dépend en grande partie du coût du travail. Pour certaines entreprises, les salaires et charges représentent jusqu'à 60 % du chiffre d'affaires et 90 % de la valeur ajoutée.

L'article 6 du projet de loi de financement de la sécurité sociale aurait plusieurs conséquences : un gel des salaires, renforçant la tendance à la "smicardisation" ; un ralentissement de la création d'emplois, augmentant ainsi le chômage, en particulier parmi les publics les plus vulnérables ; et une fragilisation des entreprises, dont certaines, déjà affaiblies par l'inflation, risquent de fermer, provoquant des destructions d'emplois.